



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMPCP-12-09

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Contrat d'accompagnement Contrôle d'Histoire™ &
Optimisations
Société newenergy

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020.03.06 du SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat avec la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues.**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues** un **contrat d'accompagnement Contrôle d'Histoire™ & Optimisations** pour la recherche d'anomalies dans l'historique des factures d'électricité pour la commune de Sisteron d'un montant de :

- 40% T.T.C. de l'intégralité des sommes T.T.C. remboursées par le fournisseur concerné et relatives aux détections d'anomalies relevées, quelle que soit leur antériorité ;
- Contrats C5 : 80% T.T.C. de l'économie projetée H.T. la première année (12 premiers mois par site optimisé) ;
- Contrats C4, C3, C2 et C1 : 40 % H.T. des économies projetées la première année (12 premiers mois par site optimisé).

Ce contrat est établi pour une durée de douze mois à compter de la date de signature.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à la **société newenergy Village ERO – 10, rue de la Verrerie, 84700 Sorgues.**

Fait à Sisteron, le 26 décembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU